Kant

Kant et le bonheur[1]

François-Xavier Chenet

Philopsis : Revue numérique
https://philopsis.fr

Les articles publiés sur Philopsis sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des éditeurs et des auteurs. Vous pouvez citer librement cet article en en mentionnant l'auteur et la provenance.

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur philopsis.fr

Introduction

Kant a la *solide réputation* d'être un anti-eudémoniste forcené. Si certains y ont applaudi, tel un Max **Scheler** qui, dans son *Formalisme en éthique* de 1913, insiste sur le signalé service rendu par Kant à la cause de la morale, en la débarrassant de tout eudémonisme (d'en avoir eu à tout le moins l'intention car, aux yeux de Scheler, seule une éthique matérielle peut combattre de manière décisive tout eudémonisme), d'autres l'ont stigmatisé : tel un **Nietzsche** qui décèle un relent de cruauté de l'impératif catégorique (GM, § 6) ; Kant haïrait le bonheur, l'immolerait sur l'autel de la raison pratique et pousserait à bout la logique de l'idéal ascétique.

Mais, paradoxalement, *Kant a pu tout de même passer aux yeux de certains pour un eudémoniste, sinon ouvertement, du moins sournoisement*. Pour être moins répandue et être

1 [Note de l'éditeur] Ce texte fait partie de ceux que François-Xavier Chenet a laissés inachevés. Sa rédaction élaborée et son intérêt évident rendaient cependant nécessaire sa publication. Quelques corrections se sont révélées nécessaires. Nous les avons limitées le plus possible.

moins commune, cette thèse n'en existe pas moins ; je ne lui vois pas moins de deux représentants et non des moindres : Hegel et Schopenhauer !

Loin de voir en Kant un apôtre de la morale ascétique, **Hegel** dénonce dès 1802 (*Glauben und Wissen,* Introd.) l'eudémonisme kantien : loin de se dégager de l'eudémonisme plat de l'Aufklärerei, Kant a porté cet eudémonisme au maximum ; loin de tourner le dos au méprisable eudémonisme ambiant, il en aurait professé une forme perfectionnée !

Après avoir critiqué l'eudémonisme de l'Aufklärerei, Hegel souligne que

> « bien loin de s'en dégager, *ces philosophies* [de la réflexion : Kant, Fichte, Jacobi] **n'ont fait plutôt que le porter à son plus haut degré de perfection**. Leur orientation consciente va immédiatement contre le principe de l'eudémonisme ; mais, du fait qu'elles ne sont que cette orientation, ce principe même est leur caractère positif ; aussi **la modification que ces philosophies apportent à l'eudémonisme ne vaut-elle à sa formation qu'un perfectionnement qui en soi est indifférent par rapport à la raison et à la philosophie et au principe**. Il reste en ces philosophies l'être absolu du fini et de la réalité empirique, et l'opposition absolue de l'infini ; et l'idéal est seulement saisi comme concept ».

Quant à **Schopenhauer**, chacun connaît le réquisitoire qu'il mène contre la morale kantienne tant dans sa *Critique de la philosophie kantienne* (appendice au *Monde* de 1819) que dans son mémoire de 1839, non couronné (à son grand dam) *Über die Grundlage der Moral* (*Fondement de la morale*). Kant ne serait au fond qu'un eudémoniste sournois et retors : après avoir chassé bruyamment [ostensiblement ?] le bonheur par la porte, Kant lui ferait faire retour discrètement [hypocritement ?] par la fenêtre : la vertu vient réclamer son pourboire [Trinkgeld]. Tout cela pour l'excellente raison qu'un impératif catégorique est une *contradictio in adjecto* : tout impératif doit être hypothétique. Kant est obligé de se dissimuler la fin au service de laquelle se trouve son impératif, de la déguiser ; le complément qu'est la doctrine kantienne du souverain bien est la rançon de ce concept impossible qu'est le concept d'un impératif catégorique.

> « Au fond, toute cette morale […] est l'eudémonisme même, que d'abord Kant, le trouvant hétéronome, a éconduit solennellement, par la grande porte, hors de son système ; maintenant, caché sous le nom de *souverain bien*, par la petite porte, il s'y glisse de nouveau. C'est la vengeance de la logique contre cette notion qui se contredit elle-même, et que l'auteur avait admise, d'une *nécessité morale inconditionnelle, absolue*. » (*FDM*, § 4).

Kant avoue ingénument que la morale n'est pas désintéressée ; après avoir joué la comédie temporaire du désintéressement, une fois le travail terminé, la vertu tend la main et réclame son pourboire : « le devoir originairement inconditionné postule pourtant à la fin une condition » (p. 657). Après nous avoir claironné que le respect pour le devoir est le seul motif admissible et suffisant, Kant reconnaîtrait la nécessité de l'appui d'un mobile pathologique…

> « Le bonheur dans le Souverain Bien n'est pas précisément donné comme motif de la vertu ; pourtant ce bonheur est là, comme un article secret, dont la présence ravale tout le reste à l'état de contrat illusoire : il n'est pas à proprement parler la récompense de la vertu, mais un pourboire, vers lequel la vertu, une fois le travail fini, tend en cachette la main. »

Il en ressort la *nécessité de tenter d'y voir clair* : le jugement d''anti-eudémonisme porté sur la morale de Kant est-il pertinent ? ; sur quoi s'appuie l'imputation d'eudémonisme ; pourquoi peut-il y avoir des appréciations opposées ; qui en fin de compte a raison ? Quelle place Kant fait-il précisément au bonheur ?

Où est le vrai Kant ?

Françoise Chenet - © *Philopsis* – Tous droits réservés

Est-ce celui qui assure dans les FMM que « le principe du bonheur suppose sous la moralité des mobiles qui la minent et en ruinent toute la sublimité, en rangeant dans la même classe les motifs qui poussent à la vertu et ceux qui poussent au vice », celui qui proclame dans la *CRPr* qu' « on obtient **tout le contraire** [das gerade Gegenteil] du principe de la moralité, si l'on prend pour principe déterminant de la volonté le principe du bonheur personnel » (p. 35), celui qui enseigne que *l'eudémonie mise à la place de l'éleuthéronomie provoque l'euthanasie de toute morale* (cf. *Doctr. de la Vertu*, Préface, tr. Philonenko, p. 46) ?

Ou bien est-ce celui qui nous assure que **le bonheur est à l'ordre pratique ce que le savoir est à l'ordre théorique** (*CRP*, TP, 543) : **« le système de la moralité est inséparablement lié à celui du bonheur** [*das System der Sittlichkeit mit dem der Glückseligkeit unzertrennlich… sei*] » (CRP, TP, 545) ou encore que « **le bien moral n'est pas encore pour cela** [*aber noch nicht*] **le bien complet et parfait** [*ganze und vollendete Gut*] » **et que la vertu doit être accompagnée** [*begleitet*] **du bonheur** (*CRPr*, 119), celui qui affirme que si je ne puis attendre de l'action morale le bonheur, elle est vaine et chimérique, — en ses propres termes : que « si le souverain bien est impossible d'après des règles pratiques, la loi morale, qui nous ordonne de travailler au souverain bien, doit être **fantastique et dirigée vers un but vain et imaginaire** [*phantastisch und auf leere eingebildete Zwecke gestellt*], **par conséquent être fausse en soi** [*mithin an sich falsch*] » (*CRPr,* p. 123). Celui qui dit dans les *Leçons sur la théorie philosophique de la religion* : « **A quoi bon** [*wozu*] donc se rendre digne du bonheur s'il n'existe aucun être qui puisse nous procurer ce bonheur ? » (p. 147).

Qu'est donc Kant, un anti-eudémoniste ou un eudémoniste ?

I. Le bonheur peut faire, dans certains cas, l'objet d'un devoir. La morale kantienne n'écarte absolument ni l'action visant à assurer notre bonheur individuel (terrestre), ni le bonheur d'autrui.

On voudrait tout d'abord montrer ici que la lecture courante de la morale kantienne (sans même considérer sa doctrine du souverain bien, même en l'absence de ce complément doctrinal majeur) n'a rien à voir avec un ascétisme doloriste.

a. Sans pouvoir certes jamais faire *directement* l'objet d'un devoir, **la recherche de mon propre bonheur fait pourtant dans une certaine mesure *indirectement* l'objet d'un devoir**, ceci en tant qu'il est la condition d'une mise en état du sujet à se conduire moralement.

C'est ce que disent les *Fondements* (1ère section) :

> « **Assurer son propre bonheur est un devoir** (au moins indirect) ; car le fait de ne pas être content de son état, de vivre pressé de nombreux soucis et au milieu de besoins non satisfaits pourrait engendrer aisément une grande *tentation d'enfreindre ses devoirs*. »
>
> « Ce peut, à certains égards, être **un devoir de prendre soin de son bonheur** : d'une part, parce que le bonheur (auquel se rapportent l'habileté, la santé, la richesse) fournit des moyens de remplir son devoir ; d'autre part, parce que la privation de bonheur (par exemple la pauvreté) amène avec elle des tentations de violer son devoir. Seulement travailler à son bonheur ne peut jamais être immédiatement un devoir, encore moins un principe de tout devoir. » (CRPr., Picavet, p. 99)

C'est ce que confirme la *Doctrine de la Vertu* : **je dois travailler à mon propre bonheur** : un certain bonheur du sujet est, en effet, un moyen pour écarter les obstacles qui s'opposent à la moralité. Cf. Intr. V, B, Philonenko, p. 59.

> « L'adversité, la douleur, la pauvreté sont de grandes tentations menant l'homme à violer son devoir [*grosse Versuchungen zur Übertretung seiner Pflicht*]… Ce n'est pas directement un devoir [*direkt nicht Pflicht*] que de chercher pour elle-même l'aisance, **mais indirectement ce peut**

Françoise Chenet - © *Philopsis* – Tous droits réservés

bien en être un [*aber indirekt kann es eine solche wohl sein*], à savoir écarter la misère comme étant une forte tentation à mal agir [*eine grosse Versuchung zu Lastern*] », etc.

J'ai même le devoir de trouver plaisir à vivre. Cf. § 29 :

« Se faire du bien à soi-même [*sich selber gütlich tun*], autant qu'il est nécessaire pour simplement trouver du plaisir à vivre [*um nur am Leben ein Vergnügen zu finden*] (ainsi soigner son corps, sans toutefois aller jusqu'à la mollesse), appartient aux devoirs envers soi-même ; — dont le contraire est, soit de se priver par *avarice* (servilement) de ce qui est nécessaire pour **éprouver du contentement à vivre** [,*zum frohen Genuß des Lebens*] soit de se priver du plaisir des joies de la vie [*sich des Genusses der Lebensfreuden zuberauben*] par une ***discipline*** **exagérée de ses penchants naturels (par fanatisme)** [*aus übertriebener Diziplin* (*schwärmerisch*)], **l'une et l'autre de ces choses étant contraire au devoir de l'homme envers soi.** » (pp. 129-130).

Il y a là de quoi réfuter les assertions nietzschéennes.

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur philopsis.fr

Françoise Chenet - © *Philopsis* – Tous droits réservés